

CAPa Maréchal-ferrant

Objectifs de la formation

- Le CAPa maréchal-ferrant est un diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture. Son obtention permet :
 - **La poursuite des études** : BTM maréchal-ferrant, diplôme de niveau 4.
 - **L'entrée dans la vie professionnelle** :
 - ✓ trouver une place salariée dans une entreprise de maréchalerie.
 - ✓ créer ou reprendre une entreprise.
- Champs de compétences :
 - Travaux de maréchalerie (parage, forgeage, ferrage)
 - Organisation de l'intervention (organisation du poste de travail)
 - Communication en situation professionnelle (documentation, signalement des dysfonctionnements)

Public concerné

- Les demandeurs et demandeuses d'emploi
- Les personnes en reconversion professionnelle

Conditions d'admission

Pour être admis.e en formation le/la candidat.e doit :

- Etre majeur.e
- Avoir un financement pour sa formation. Renseignements auprès d'Audrey Roy assistante sociale du centre :
 - ✉ audrey.roy@educagri.fr
 - ☎ 06 78 93 42 53

Positionnement

Après avoir complété un dossier de candidature, chaque candidat.e est invité.e à réaliser un positionnement constitué d'évaluations pratiques et d'un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargés des enseignements.

L'entretien et les évaluations permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

Si vous êtes porteur/porteuse d'un handicap, vous pouvez prendre contact avec la référente handicap de notre centre.

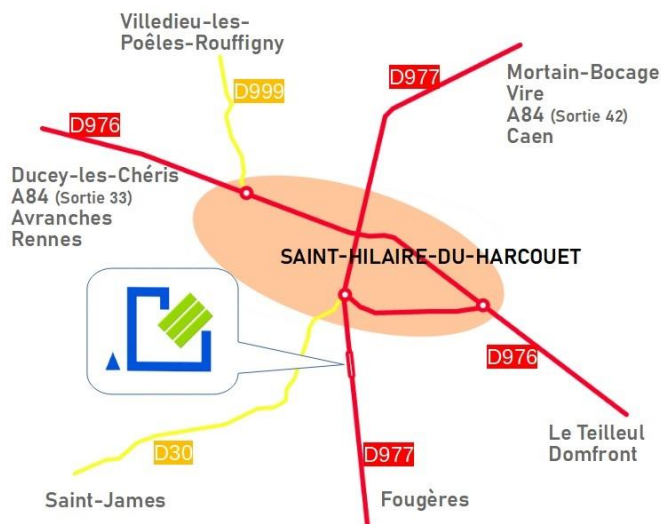
La formation

- Durée** : Formation sur 1 an, de septembre à septembre
 - 945 heures de formation au CFPPA
 - 700 heures de formation en entreprise
 - 65 € de frais de gestion administrative (à joindre au dossier de candidature)
- Dossier de candidature** : disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr
- Contact et inscription** : Valérie Herber, secrétaire du CFA-CFPPA
 - ☎ 02 33 91 02 29
 - ✉ cfppa.st-hilaire@educagri.fr
- Lieu** : St-Hilaire du Harcouët (50)

Les transports en commun sont gérés par la région Normandie.

St-Hilaire du Harcouët est desservi par la ligne régulière N°9 qui relie Avranches à Vire.

Itinéraires & horaires : commentjyvais.fr



Modalités pédagogiques

Présentiel, ateliers pratiques, visites, autoformation, mixité de public

Evaluation - Validation

Le diplôme est composé de 7 Unités Capitalisables. Son obtention est conditionnée par la validation de toutes les Unités Capitalisables.

Répartition horaire et contenu des modules

Horaires indicatifs

UC Générales (54 heures)

- **UCG 1** : Agir dans des situations de la vie sociale0 heure
 - *Histoire, géographie, éducation socio-culturelle, économie générale, mathématiques et informatique*
- **UCG 2** : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle0 heure
 - *APSAES (Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi) et sciences*
- **UCG 3** : Interagir avec son environnement social54 heures
 - *Lettres et anglais*

Modules Professionnels (891 heures)

- **UCP 1** : Réaliser des travaux de maréchalerie 459 heures
- **UCP 2** : Réaliser des interventions sur les équidés..... 216 heures
- **UCP 3** : Assurer le fonctionnement de l'atelier de maréchalerie 162 heures
- **MP UCARE** : Utiliser les matériaux synthétiques de collage de fer à cheval54 heures

Moyens techniques et humains

Equipe administrative et pédagogique

- Des formateurs et formatrices spécialistes du domaine d'intervention qui vous accompagnent dans la réalisation de votre projet professionnel, des intervenant.e.s professionnel.le.s.
- Une secrétaire, une infirmière, une référente handicap, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

Equipements et matériels

- Un atelier de maréchalerie de 1 500 m² avec 32 forges fixes et 8 stalles de ferrage ; un centre équestre ; un tapis roulant ; un squelette cheval adulte ...
- Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur ; un CDI.

La couverture sociale

Maladie, Maternité, Vieillesse, Accident du travail

Au CFPPA, en entreprise ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux de stage. Le/la stagiaire est couvert.e par la même assurance qu'avant son entrée en formation. Il/elle n'est pas comptabilisé.e à l'effectif de l'entreprise dans laquelle il/elle effectue son stage et tout accident doit donc être déclaré par le centre à sa caisse.

Frais de formation

Une prise en charge des frais de formation est possible :

- auprès du fonds assurance formation auquel cotise l'employeur (FAFSEA, Association Transition Pro, Projet de Transition Professionnelle, OPCO...).
- par l'Etat (Ministère de l'Education, des Armées), par la Région du/de la stagiaire
- par un financement personnel

Il est possible de combiner ces financements entre eux.

Références sur les 3 dernières années

	Nombre de candidat.e.s	Taux de réussite	Taux de stagiaires qui considèrent que la formation répond à leurs attentes	Taux d'érosion
2021	10	80 %	100 %	9 %
2020	8	88 %	86 %	11 %
2019	14	64 %	100 %	7 %